MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

FORMULAIRE DE PROCURATION

Assemblée générale extraordinaire virtuelle du jeudi 28 novembre 2024 à 10 h 30

Veuillez noter qu'étant donné que l'assemblée se tiendra à distance, nous ne pouvons accepter qu'<u>un</u> seul représentant pour des raisons d'authentification et de gestion des droits de vote.

IMPORTANT : Le représentant doit avoir une adresse courriel, une connexion internet et l'équipement requis pour participer et exercer les droits qui lui seront conférés.

Désignation du représentant et procuration pour exercer votre droit de vote lors de l'assemblée :

ueras	semblee:		
No membi Nom du m Adresse : Ville, Prov			
Conformément au Règlement intérieur de la Mutuelle, vous devez désigner un Représentant (fondé de pouvoir)* pour participer et voter en votre nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2024. Ce Représentant (fondé de pouvoir) doit être désigné par résolution.			
	valable, cette procuration doit être reçue par la e, soit le 25 novembre 2024, à 23 h 59.	Mutuelle au plus tard deux (2) jours o	uvrables avant
Nom du R	eprésentant EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE		
Adresse co	ourriel du Représentant		
Désigné par :			
	Personne dûment autorisée à signer pour le membre par résolution (président ou vice-président) EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE	Signature	Date

Pour une meilleure planification, nous vous demandons de nous retourner cet avis dûment rempli dès que possible.

Par courrier : Jean Aubuchon, 1155 Metcalfe, suite 1562, Montréal (Québec) H3B 2V6 ou

Par courriel: secretaire@cmae.ca

^{*} Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 287 de la Loi sur les assureurs, un fondé de pouvoir ne peut représenter plus d'un membre.